Service des ressources humaines
Direction de la rémunération globale
et des systèmes d'information RH
5800, rue Saint-Denis, bureau 402
Montréal (Québec) H2S 3L5

Note de service

Expéditrice : Division de la rémunération

Date : Le 18 avril 2023

Objet : **Ajustement équité salariale - Étudiant(e)s cols blancs**

Suivant la décision de la Commission de l'équité salariale le 12 octobre 2017, la Ville de Montréal complète ses obligations et verse présentement les montants prévus par cette décision touchant les emplois étudiants cols blancs. Vous recevez cette note, car nos dossiers indiquent que vous êtes admissible à recevoir un ajustement d'équité salariale, et à cet effet, un chèque vous a été émis.

Nous avons identifié que vous avez occupé un emploi comme étudiant(e) durant les périodes visées, soit du 15 mai au 15 septembre, entre 2002 et 2013, dans un arrondissement. L'emploi que vous occupiez lors de cette période est un emploi visé par un ajustement d'équité salariale.

La Ville de Montréal a déjà versé des ajustements d'équité salariale en 2012 et 2014 auprès des salarié(e)s cols blancs qui étaient à l'emploi de la Ville de Montréal, mais la Commission de l'équité salariale a apporté une interprétation différente quant au statut étudiant pendant la période estivale. La Ville a donc identifié les employé(e)s visé(e)s par cette modification et procède actuellement aux ajustements finaux d'équité salariale rétroactifs ainsi que les intérêts.

Pour toute question, les anciens membres du personnel concernés sont invités à communiquer avec les arrondissements dans lesquels ils ont travaillé.

Lachine: service_client_paie@montreal.ca
Montréal-Nord: rh_mtl-nord@montreal.ca
Outremont: rh.outremont@montreal.ca
Saint-Laurent: saint-laurentrh@montreal.ca
Saint-Léonard: rh.st-leonard@montreal.ca